

Pau, le 03 juillet 2026

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Groupe Teréga s'engage en faveur des sapeurs-pompiers volontaires

Afin de favoriser l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires, Teréga et le Service départemental d'incendie et de secours des Pyrénées-Atlantiques (SDIS 64) signent une convention de partenariat. Tout en valorisant de nouvelles vocations, ce dispositif permet aux collaborateurs de Teréga engagés comme sapeurs-pompiers volontaires de concilier plus facilement leurs missions de sécurité civile avec leur activité professionnelle. Une démarche qui témoigne de la volonté des deux partenaires de soutenir le volontariat et de contribuer à la sécurité ainsi qu'à la résilience des territoires.

« Les sapeurs-pompiers volontaires jouent un rôle essentiel dans la protection des populations et la résilience de nos territoires. À travers ce partenariat avec le SDIS 64, Teréga souhaite accompagner les collaborateurs qui choisissent de mettre leurs compétences au service de l'intérêt général. Cette démarche traduit notre volonté d'agir concrètement en faveur de l'engagement citoyen et de contribuer, à notre échelle, à la sécurité des territoires où nous sommes implantés. »

Carolle Foissaud, Présidente et Directrice Générale de Teréga

Une convention pour accompagner l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires

Les sapeurs-pompiers volontaires constituent un maillage indispensable de la sécurité civile française. Présents sur l'ensemble du territoire, ils assurent une part essentielle des missions de secours et jouent un rôle déterminant dans la protection des populations.

« Les employeurs jouent un rôle essentiel en soutenant l'engagement de leurs sapeurs-pompiers volontaires. Grâce à leur disponibilité, autorisée et encouragée, nous maintenons un maillage territorial solide, capable de répondre rapidement aux besoins de secours sur l'ensemble du département. Dans de nombreux secteurs, notamment ruraux, ce soutien des employeurs est ce qui permet à nos centres de rester opérationnels en journée. C'est un engagement citoyen, concret, qui participe directement à la protection de la population. Je tiens à remercier le Groupe Teréga pour son sens des responsabilités et sa contribution indispensable à la qualité des secours de proximité ».

M. André ARRIBES, Président du conseil d'administration du SDIS 64.

Les collaborateurs de Teréga exerçant une activité de sapeur-pompier volontaire pourront bénéficier **jusqu'à 11 jours ouvrés d'absence autorisée par an**, avec maintien de leur rémunération, pour participer à leurs missions opérationnelles, à leurs formations ou encore aux réunions liées à leurs responsabilités. Un dispositif qui leur permet de répondre aux besoins des services d'incendie et de secours tout en conciliant sereinement leurs engagements professionnels et citoyens.

Des compétences qui renforcent la culture de la sécurité

Au-delà des dispositions prévues pour les collaborateurs concernés, cette convention reconnaît également la valeur des compétences acquises dans le cadre de leur engagement de sapeur-pompier volontaire.

Gestion de crise, prévention des risques, maîtrise des gestes de premiers secours, réactivité, sang-froid ou encore esprit d'équipe constituent autant de savoir-faire qui trouvent pleinement leur place dans l'environnement industriel de Teréga et contribuent à renforcer la culture de la sécurité au sein de l'entreprise.

Une démarche cohérente avec les engagements de Teréga

Cette convention s'inscrit dans la continuité de la politique de responsabilité sociétale de Teréga et des ambitions portées par son programme PARI 2035, qui vise notamment à renforcer la contribution de l'entreprise au développement et à la résilience des territoires.

Elle prolonge également les actions engagées par Teréga pour accompagner l'engagement citoyen de ses collaborateurs, après la signature, en 2025, d'une convention avec la Garde nationale destinée à soutenir les réservistes opérationnels.

À travers cette convention, Teréga confirme sa volonté d'accompagner les collaborateurs qui consacrent une partie de leur temps à la protection des populations et à la continuité des missions essentielles de sécurité civile.

À propos de Teréga

Implantée dans le Grand Sud-Ouest, carrefour des grands flux gaziers européens, Teréga déploie depuis plus de 80 ans un savoir-faire d'exception dans le développement d'infrastructures de transport et de stockage de gaz et conçoit aujourd'hui des solutions innovantes pour relever les grands défis énergétiques en France et en Europe. Véritable accélérateur de la transition énergétique, Teréga dispose de plus de 5000 km de canalisations et de deux stockages souterrains représentant respectivement 13.5 % du réseau de transport de gaz français et 27% des capacités de stockage nationales. L'entreprise a réalisé en 2025 un chiffre d'affaires de 481 M€ (hors équilibrage congestion) et compte 647 collaborateurs. La responsabilité sociétale est au cœur de la stratégie de Teréga, engagée dans la transition énergétique vers la neutralité carbone. Teréga déploie des programmes dans l'ensemble des domaines ESG (Environnement Social Gouvernance) : la sécurité de ses collaborateurs et la sûreté de ses infrastructures via le programme PARI 2035, le développement durable des territoires et la responsabilité sociale via le programme ENERGIZ MOUV, le soutien de projets philanthropiques à travers le fonds de dotation Teréga Accélérateur d'Énergies, et la réduction des impacts environnementaux grâce au programme BE POSITIF avec un engagement de réduction des émissions de gaz à effet de serre de -34% à horizon 2030 par rapport à 2021 sur l'ensemble des scopes 1, 2 et 3.
www.terega.fr/

Relations Médias Teréga :

Céline DALLEST
celine.dallest@terega.fr
06 38 89 11 07

Presse régionale et spécialisée AUVRAY & BORACAY :

Vanessa WALTER
v.walter@auvray-boracay.com
06 60 05 56 65

Presse nationale et européenne TILDER :

Hanifa DAHEL
h.dahel@tilder.com
07 88 09 53 45